

EAUX DE BAINNADE

Trois baignades situées dans le milieu naturel sont régulièrement déclarées par les maires des communes et font l'objet d'un contrôle sanitaire pendant la saison estivale :

Lac de St FERREOL sur la commune de Revel
Lac de l'Orme Blanc à CARAMAN
Lac de l'ISLE EN DODON

Le contrôle de la qualité de l'eau est effectué par la délégation territoriale de la Haute Garonne de l'Agence Régionale de Santé.

5 prélèvements sont programmés sur chaque point de surveillance au cours de la saison. Le premier est réalisé 15 jours avant le début de la saison estivale fixée du 1er juillet au 31 aout, ensuite, chaque baignade fera l'objet de 2 prélèvements par mois.

Les prélèvements d'eau de baignade font l'objet de :

- Mesures de terrain : température air/eau , pH , transparence, et contrôle visuel et olfactif (odeurs, mousses, coloration, résidus flottants, présence d'animaux...) et relevé de la météo de la veille et du jour du prélèvement .
- Prélèvements pour analyses microbiologiques : recherche de germes test de contamination fécale : Escherichia coli et entérocoques.

La recherche de présence d'algues de type cyanobactéries sera effectuée au cas par cas.

Une transparence d'au moins 1 mètre est indispensable pour assurer la sécurité de la baignade.

Les résultats du contrôle doivent obligatoirement être affichés par le gestionnaire à proximité du site de baignade, l'information du public étant de sa responsabilité.

En cours de saison, les résultats de l'ensemble des baignades contrôlées sont consultables sur le site internet du Ministère de la Santé : <http://baignades.sante.gouv.fr>.

Historique du classement en matière de qualité d'eau

<i>Nom du site</i>	<i>commune</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>
Lac de St Ferréol	REVEL	A	A
Lac de l'Orme Blanc	CARAMAN	A	B
Lac de l'Isle en Dodon	L'ISLE EN DODON	A	A

Les prélèvements avant saison réalisés mi juin ont révélé pour les trois baignades une eau conforme aux normes microbiologiques. Il convient de noter toutefois des problèmes de transparence (< 1m) à Caraman et l'Isle en Dodon.

Baignades déclarées en Haute Garonne
qui font l'objet d'un contrôle sanitaire pendant la saison estivale

